

Communiqué de presse

Le 25 juin 2025

Enjeux « Emploi et Handicap » à La Réunion dans le cadre d'une convention Agefiph – CGSS Objectif commun : Prévenir les ruptures professionnelles liées au handicap et à la maladie

À La Réunion, le maintien en emploi des personnes confrontées à des problématiques de santé ou de handicap est un enjeu croissant. La conclusion d'une **convention entre la Délégation Régionale de l'Agefiph pour les territoires de La Réunion et de Mayotte et la CGSS (Caisse Générale de Sécurité Sociale)** va permettre de créer des ponts concrets entre **accompagnement social, prévention santé et parcours professionnel sécurisé**.

Intérêts d'une convention Agefiph – CGSS :

1. Prévenir la désinsertion professionnelle (PDP)

- Croiser les alertes précoces issues des arrêts maladie longue durée avec les dispositifs de maintien financier par l'Agefiph et le FIPHFP : Cap Emploi, Comètes, Etudes Ergonomiques.
- Proposer une solution d'accompagnement anticipée : aménagement de poste, inclu pro formation

2. Mieux articuler les parcours santé-travail

- Créer des passerelles entre médecins conseils, services de santé au travail et référents handicap en entreprise.
- Encourager des démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) dans les parcours assurés par la CGSS.

3. Soutenir les employeurs dans la gestion de l'inaptitude

- Mettre à disposition des outils de formation, appui-conseil, ingénierie de compensation, financés par l'Agefiph.
- Accompagner les employeurs au déploiement d'une politique Handicap
- Éviter les licenciements pour inaptitude par une intervention conjointe CGSS / Cap Emploi / Agefiph.

4. Communiquer auprès du réseau de la sécurisation des parcours

5. Interconnaissance des offres de service

Bénéfices attendus :

- Fluidification des parcours entre soins, indemnisation et retour à l'emploi.
- Meilleure identification des bénéficiaires potentiels de la RQTH.
- Maintien en emploi favorisé grâce à des décisions co-construites entre partenaires.
- Renforcement de la culture handicap .
- Suivi partagé des impacts (taux de retour à l'emploi, nombre d'inaptitudes évitées, satisfaction des bénéficiaires).



L'AGEFIPH, Association nationale pour la Gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, a été créée en 1987 pour développer l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises. L'Agefiph est une association de type loi 1901 dont les missions sont définies par la loi, administrée par des représentants des principaux acteurs directement impliqués dans la politique d'emploi des personnes handicapées : représentants des entreprises, des salariés, des personnes handicapées et des personnalités qualifiées.

Ses actions sont financées par les contributions des entreprises privées qui ne remplissent pas leur obligation de 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans leur effectif.

Dotée de près de **500 collaborateurs**, l'Agefiph est présente sur l'ensemble du territoire français avec un siège, **14 délégations régionales**, dont **2 délégations en outremer**, pour un total de **23 sites** (dont 19 en métropole et **4 dans les territoires d'outremer**).

Elle propose des services et des aides financières aux personnes en situation de handicap, aux entreprises et aux acteurs de l'orientation, de l'emploi, de la santé au travail et du handicap dans l'objectif de développer l'emploi et la formation professionnelle des personnes en situation de handicap. Ses interventions consistent notamment en l'organisation et la mise à disposition d'une offre de compensation, la production de conseils et d'expertises emploi et handicap, l'appui et l'animation des acteurs publics et privés, en proximité au sein des territoires, le développement d'un observatoire et l'investissement dans l'innovation et la recherche

L'Agefiph a adopté un plan stratégique pour les années 2023 à 2027 avec l'objectif de contribuer à l'atteinte du plein emploi pour tous. Plusieurs enjeux sont identifiés visant à soutenir la montée et la valorisation des compétences des personnes en situation de handicap :

- Renforcer les partenariats existants ou nouveaux avec les principaux acteurs de droit commun.
- Promouvoir les transitions formation initiale-emploi ainsi que le développement de l'alternance par les voies de l'apprentissage ou de la professionnalisation.
- Définir ses interventions dans une approche globale et systémique des moyens de droit commun afin de cibler ses interventions d'appui aux parcours des personnes en situation de handicap dans la complémentarité.



La **CGSS – Caisse générale de Sécurité sociale de La Réunion** est l'organisme central de protection sociale à La Réunion.

Elle a en charge :

- L'Assurance Maladie qui délivre les prestations maladie, maternité, invalidité, décès
- L'Assurance Retraite qui informe et conseille les assurés sur la gestion de carrières et le passage à la retraite
- Le Recouvrement qui assure la collecte des cotisations et des contributions sociales
- L'Action Sanitaire et Sociale qui accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie
- La Protection sociale agricole qui couvre la population salariée et non-salariée agricole
- La Prévention des Risques Professionnels qui allie de manière indissociable le conseil, la formation, le contrôle sur les risques professionnels en entreprise.

- /// **926 331** assurés et ayants droits
- /// **366 898** bénéficiaires de la complémenataire santé solidaire
- /// **3.9 milliards** de prestations versées
- /// **884** transferts sanitaires pour un montant total de 2 285 235 euros

CONTACTS PRESSE :

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re
Association AGEFIPH : Aïda PERICHON - 0262 20 98 13 - 0692 58 16 73 - a-perichon@agefiph.asso.fr

